

dant la radiation de la ligne homologuée du côté Est de la rue Saint-Jean-Baptiste, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St-Paul; et, de plus, que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à cet effet.

3.—Soumis et lus deux rapports de l'inspecteur de la Cité; un au sujet de la requête demandant la radiation des lignes homologuées de la rue Le Royer, à partir de la Place Jacques-Cartier jusqu'à la rue St-Dizier, et l'autre au sujet de la requête demandant l'élargissement de la rue Sainte-Thérèse (rue Le Royer), à partir de la rue St-Vincent jusqu'à la rue Saint-Gabriel.

M. Fleet, avocat, informe la Commission que les requérants qu'il représente sont en faveur de la radiation des lignes homologuées de la rue Le Royer.

M. J.-L. Perron, avocat, déclare que les requérants qu'il représente sont en faveur de l'élargissement de la rue Sainte-Thérèse (rue Le Royer), à partir de la rue Saint-Vincent jusqu'à la rue Saint-Gabriel.

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant la radiation des lignes homologuées de la rue Le Royer, à partir du côté Ouest de la Place Jacques-Cartier jusqu'au côté Est de la rue Saint-Dizier; et, de plus, que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à cet effet.

4.—La question de la radiation des lignes homologuées de la rue Berri au Nord de la rue Ontario, ou de l'ouverture de ladite rue jusqu'à la rue Sherbrooke, est de nouveau prise en considération.

Après quelques explications de MM. les échevins Lavalée et Couture, représentants du quartier La Fontaine, ladite question est différée jusqu'à la prochaine assemblée pour plus amples informations.

5.—La question de la propriété de la Montée du Zouave est remise à la prochaine assemblée.

6.—M. l'échevin Lamoureux se présente devant la Commission et se plaint de l'état dangereux de l'avenue Hôtel-de-Ville.

L'inspecteur de la Cité informe M. l'échevin Lamoureux qu'il a mis ce matin des équipes d'hommes pour enlever la neige dans cette avenue.

7.—M. E. Tétreau, avocat, se présente devant la Commission et demande que la Ville soit représentée par les avocats de la Cité dans un "test case" actuellement pendante au sujet d'une barrière de péage située sur la propriété de la Ville à Youville.

M. le président recommande à M. Tétreau de s'adresser au président de la Commission des Finances.

8.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit prié de faire subir un examen aux contremaîtres employés à l'enlèvement de la neige (*Service spécial*) relativement aux plaintes logées par la "Montreal Street Railway Co."

#### REQUETES, ETC.

9.—Des propriétaires des deux côtés de la rue Drolet, à partir de l'avenue Mont-Royal jusqu'à la rue Carmel, demandant l'expropriation de la rue Drolet, à partir de la rue des Carrières jusqu'à l'avenue Laurier suivant les dispositions de la charte de la Cité, articles 446 à 451.

Renvoyée à l'inspecteur de la Cité pour rapport et plan.

10.—De M. G. Bertrand, demandant une position comme contremaître dans le service de la Voirie.

Déposée sur le bureau.

11.—De MM. A. Ramsay & Son Co. et al, protestant contre l'état de la chaussée de la rue Saint-Paul, entre les rues des Inspecteurs et Chaboillez.

Renvoyée à l'inspecteur de la Cité.

12.—De MM. D. C. Derrom et G. L. Burland, demandant la permission de placer un fil télégraphique à travers de la rue Saint-Mathieu.

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit prié d'informer ces messieurs que la Ville ne peut accorder telle permission.

13.—De la "Montreal Street Ry Co.", offrant de conclure un arrangement avec la Cité, pour une période de trois à cinq ans, pour transporter la pierre de la carrière de la Corporation à Outremont, à raison de 50c la tonne à n'importe quel endroit de la Ville, dans un rayon de moins de

ing that the homologated line, East side of St. Jean-Baptiste street, from Notre-Dame to St. Paul street, be erased, and, furthermore, that the Law Department be instructed to take the necessary legal steps to that effect.

3.—Submitted and read two reports from the City surveyor anent the petition for the erasure of the homologated lines of Le Royer street, from Place Jacques-Cartier to St. Dizier street, and the other anent the petition for the widening of Ste. Thérèse (Le Royer street), from St. Vincent to St. Gabriel street.

Mr. Fleet, advocate, informed the Committee that the petitioners represented by him were in favor of erasing the homologated lines of Le Royer street.

Mr. J. L. Perron, advocate, stated that his petitioners were in favor of the widening of Ste. Thérèse street (Le Royer street), from St. Vincent to St. Gabriel street.

On motion of Ald. O'Connell, it was

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the homologated lines of Le Royer street, from the West side of Place Jacques-Cartier to the East side of St. Dizier street, be erased; and, furthermore, that the Law Department be instructed to take the necessary proceedings to that effect.

4.—The question of erasing the homologated lines of Berri street, North of Ontario street, or the opening of said street to Sherbrooke street, was again considered.

After explanations from Ald. Lavalée and Couture, the representatives of La Fontaine ward, the matter was deferred until next meeting for further information.

5.—The question of property of the "Montée du Zouave" was deferred until next meeting.

6.—Ald. Lamoureux appeared before the Committee and complained anent the dangerous state of Hôtel de Ville Avenue.

The City surveyor informed Ald. Lamoureux that squads of men were engaged this morning in the removing of snow from said Avenue.

7.—Mr. E. Tétreau, advocate, appeared before the Committee, and asked that the City be represented by the City attorneys in a test case now pending anent "a toll gate" situated on the City's property in Youville.

The chairman asked Mr. Tétreau to apply to the chairman of the Finance Committee.

8.—*Resolved:* That the City surveyor be instructed to examine the foremen engaged in the snow removal (special service) concerning the complaints filed by the Montreal Street Railway Co.

#### PETITIONS, ETC.

9.—Proprietors on both side of Drolet street, from Mount Royal avenue to Carmel street, asking that Drolet street be expropriated, from Carrières street to Laurier avenue, according to the provisions of the City Charter, articles 446 to 451.

Referred to the City surveyor for a report and plan.

10.—From Mr. G. Bertrand asking for a position as foreman in the Road department.

Laid on the table.

11.—From Messrs. A. Ramsay & Son Co. et al., protesting against the state of St. Paul street roadway, between Inspector and Chaboillez street.

Referred to the City surveyor.

12.—From Messrs. D. C. Derrom, and G. L. Burland, asking permission to lay a telegraph wire across St. Mathieu street.

*Resolved:* That the City surveyor be instructed to inform these gentlemen that such permission cannot be granted.

13.—From the Montreal Street Railway Co., offering to make an agreement with the City for a period of from three to five years, for the carrying of stone from the Corporation quarry, at Outremont, at 50c per ton, to any part